



Bulletin d'adhésion 2009/2010

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS SE-UNSA

8 Ter Rue Félix Eboué 97200 Fort-de-France

Tél: 0596 702452 Fax: 0596 637436

Mèl : 972@se-unsas.org

Site local : <http://se.unsa972.free.fr>



SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille : Né(e) le :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Adresse mél personnelle :
Nouvel(le) adhérent(e) : non oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement (nom et adresse) :
.....

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e) - MAD

Temps complet Temps partiel :%

Autres cas (CLM, CLD, CFA, ...).....

CATÉGORIE :

IUFM 1ère année 2ème année ... Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, EPS) :

Premier degré Professeur des écoles Instituteur Suppléant Liste compl.

Spécialité (Directeur, ZIL, AIS, IMF, SEGPA., etc.).....

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP2

Agrégé(e) Bi-admissible AE - CE |

PEGC Section : Autre (préciser) :

Chargé(e) d'enseignement EPS Professeur EPS

Conseiller(e) principal(e) d'éducation MI/SE

Maître-auxiliaire Vacataire Contractuel

Assistant d'éducation Premier degré Second degré Les deux

COTISATION

Échelon : Indice : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement Chèque Espèces

Paiement fractionné : première demande renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS
Cotisations 2009 - 2010



coefficient: 0,336

CATÉGORIE	01	02	É	C	H	E	L	O	N	10	11
	03	04	05	06	07	08	09	10	11		

A. Titulaires

Instituteurs	114	119	122	124	128	130	133	140	148	157	172
Instituteurs directeurs cl. unique	117	123	126	128	131	134	137	144	151	161	176
Instituteurs directeurs 2 à 4 classes, IMF	122	127	130	132	136	138	141	149	156	165	180
Instituteurs directeurs 5 à 9 classes	126	132	135	137	140	143	146	153	160	170	185
Instituteurs directeurs 10 cl. et plus	130	135	138	140	144	146	150	157	164	173	188
Instituteurs directeurs SES/SEGPA	130	136	139	141	144	147	150	157	164	174	189
Instituteurs directeurs EREA/ERPD	154	160	163	164	168	171	174	181	188	197	213
Instituteurs spécialisés	119	124	127	129	133	135	138	145	153	162	177
Instituteurs spécialisés directeurs 2 à 4 classes	127	132	135	137	141	143	146	154	161	170	185
Instituteurs spécialisés directeurs 5 à 9 classes	131	137	140	142	146	148	151	158	165	175	190
Instituteurs spécialisés directeurs 10 cl. et plus	135	140	143	145	149	152	155	162	169	178	194
Instituteur maître-formateur auprès I.E.N.							147	154	161	171	186
Prof. écoles, certifiés, Prof EPS, CPE, PLP2, P.M.F	116	126	132	139	147	156	166	178	190	205	220
Prof. écoles maître-formateur auprès I.E.N.	125	135	141	148	156	165	175	187	199	214	229
Prof. écoles (H.C.) maître-formateur auprès I.E.N.	175	195	209	222	239	255					
Prof. écoles directeurs Cl. unique	120	129	136	143	151	160	169	181	194	209	224
Prof. écoles directeurs 2 à 4 classes	124	134	140	147	155	164	174	186	198	213	228
Prof. écoles directeurs 5 à 9 classes	129	138	145	152	160	169	178	191	203	218	233
Prof. écoles directeurs 10 cl. et plus	132	142	148	155	163	172	182	194	206	221	237
Prof. écoles directeurs SES/SEGPA	133	142	149	156	164	173	182	197	209	224	240
Prof. écoles directeurs EREA/ERPD	157	166	172	179	187	197	206	218	230	245	261
Instit. assimilés CEG groupe 3							143	152	159	164	172
Chargés d'enseignement d'EPS classe normale	98	113	120	126	132	139	145	153	161	171	181
AE, CE, PLP1, PEGC classe normale	110	113	120	126	132	139	145	153	161	171	181
PEGC et CE-EPS hors classe	153	161	171	180	205	220					
PEGC et CE-EPS classe exceptionnelle	205	222	233	248	262						
Certifiés, CPE, PLP2 (a)								183	195	210	225
Prof. écoles, certifiés, Prof d'EPS, CPE, PLP2 hors-classe	166	187	201	215	233	248	262				
Bi-admissibles	122	134	141	148	157	167	176	190	205	220	230
Conseiller d'Education	121	130	136	143	151	160	169	181	192	207	222
Directeur de C.I.O.	169	189	202	214	231	235					
Agrégés	127	146	160	173	185	199	213	229	246	262	275
Agrégés hors classe et chaires supérieures	220	233	246	262	275	"A"					

B. Stagiaires, auxiliaires, retraités, situations particulières

Stagiaires I.U.F.M. 1ère année	40							
Certifié, PLP2, CPE, Prof. écoles stagiaires	95							
MI-SE	77							
M.A. 1ère catégorie	116	126	132	139	147	154	162	170
M.A. 2ème catégorie	107	112	117	123	128	132	139	150
M.A. 3ème catégorie	90	97	102	107	112	119	125	130
Contractuel	110							
Vacataire	45							
Agrégé stagiaire	127							
Assistant d'éducation	56							
Retraités	95							
Disponibilité - Congé parental	39							

Crédit d'impôt
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation. Ex: Pour 174 euros de cotisation vous aurez une réduction de 114,84 euros.

1 euro = 6,55957 francs

(a) - Personnels ayant atteint au moins le 8e échelon du corps et âgés de 50 ans ou plus entre le 1.9.89 et le 31.8.94
N.B. Pour les catégories ne figurant pas dans le tableau, le montant de la cotisation s'obtient en multipliant l'indice correspondant à son échelon par le coefficient 0,336



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

Ce formulaire n'est à remplir que

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques ou
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

Compléter

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--	--	--	--

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPT A DEBITER

--	--	--	--

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E)